

DECRET N° 70-274/CP/SGG

du 12 Octobre 1970

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil  
Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte  
du Conseil Présidentiel ;  
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation  
du Gouvernement,

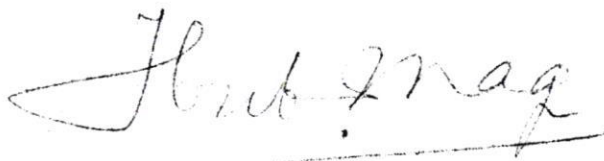
D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 10 octobre 1970, Mr Théophile  
PAOLETTI, Ministre de l'Information et du Tourisme, est chargé  
de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, de la  
Culture, de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence de  
Mr Edmond DOSSOU-YOVO.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 12 Octobre 1970

par le Président du Conseil  
Présidentiel, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Ampliatiions : PCP 6 - MIT-MEN 4  
CS 6 - MCP 4 - Ministères 9 -  
SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-JORD 5  
Gde Chanc. 1 - DGAJL-DEP-Dtion St.6

Hubert MAGA